

ÉLECTION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX

CONDITIONS DE CANDIDATURE A LA FONCTION DE DELEGUE DEPARTEMENTAL TITULAIRE OU SUPPLEANT

Sont éligibles les personnes : (Cf. R.I Art 11)

1. Majeures ou mineures anticipées,
2. Jouissant de leurs droits civils et politiques,
3. Licenciées à la Fédération par l'intermédiaire d'un club qu'elle souhaite représenter et titulaire d'un passeport sportif au jour du dépôt de la candidature,
4. Titulaire du grade de 1^oDan délivré par la CSDGE de la FFTDA. A défaut, une dérogation peut être accordée par la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) si le candidat le demande expressément et justifie de 5 (cinq) timbres de licence (dont celui de la saison en cours à la date du dépôt de candidature).

Pour être éligible au poste de Délégué Titulaire, la personne doit impérativement déposer, en même temps que son dossier, la candidature d'une autre personne pour le poste de Délégué Suppléant. *Une seule lettre de candidature pour le titulaire et son suppléant. (Cf. page suivante)*

Ne peuvent être élues : (Cf. R.I Art 12)

1. Les personnes faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal
2. Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif
3. Les Présidents de Ligues
4. Les personnes salariées par la Fédération, une Ligue ou un Comité Départemental.

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA FONCTION DE DELEGUE DEPARTEMENTAL TITULAIRE OU SUPPLEANT

Le dossier de candidature doit comprendre : (Cf. R.I Art 13)

1. La lettre de candidature (Cf. page suivante)
2. Une photocopie du passeport sportif : page 2, 3, la ou les pages sur lesquelles sont collées les timbres de licences et le cas échéant la page sur laquelle figure les grades ou tout document émanant de la Fédération prouvant la titularité du passeport sportif, des licences et des grades
3. Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois.
4. Les dossiers de candidatures devront être envoyés à la Fédération au minimum 15 jours avant la réunion des clubs à l'adresse suivante : event@fftda.fr .
5. La Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) de la FFTDA vérifiera la recevabilité des dossiers. En cas d'irrecevabilité d'un dossier, la CSOE préviendra le candidat.



LETTRE DE CANDIDATURE POUR L'ELECTION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX

RENSEIGNEMENTS À COMPLETER CI-DESSOUS ET A ENVOYER AVEC LES PIECES DEMANDEES (CF R.I ART 13),
A EVENT@FFTDA.FR, AVANT LE VENDREDI 29 MAI 2026 A 23H59.

DEPARTEMENT : LIGUE :

(Nom & N° de département)

DATE DE L'ELECTION : DIMANCHE 14 JUIN 2026

	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
NOM- Prénom		
N° de licence F.F.T.D.A		
Adresse		
Code Postal - Ville		
Adresse mail		
Téléphone portable		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Département de naissance		
Club et Affiliation		
Grade		
Profession principale		
Signature		

"EN NOUS SOUMETTANT VOTRE CANDIDATURE, VOUS ACCEPTEZ LE TRAITEMENT DE VOS DONNEES,
CONFORMEMENT A NOTRE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE."